

RENSEIGNEMENT SUR L'ORGANISATEUR	
Dénomination (si personne morale) :	
Siège :	
Représentant légal :	
<u>Déclarant</u>	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Téléphone :	Courriel :

La déclaration doit être faite trois jours francs au moins et quinze jours francs au plus avant la date de la manifestation et être envoyée par courriel à la préfecture ou aux sous-préfectures aux adresses suivantes :

- Fort-de-France : manifestationsfestives-erp-centre@martinique.pref.gouv.fr
- La Trinité : manifestationsfestives-erp-sptrinite@martinique.pref.gouv.fr
- Le Marin : manifestationsfestives-erp-spmarin@martinique.pref.gouv.fr
- Saint-Pierre : manifestationsfestives-erp-spstpierre@martinique.pref.gouv.fr

Les événements réunissant plus de 5 000 personnes sont interdits.

Les soussignés certifient l'exactitude des renseignements figurant dans la déclaration.

Fait à , le

« *Lu et approuvé* »

(signature des organisateurs)